

LE J.O. DE ST JOz

JOURNAL OFFICIEL

SEPTEMBRE 2025





Madame, Monsieur,

Chers parents,

L'Enseignement Catholique du Finistère, qui accueille + de 60 00 élèves dans + de 270 établissements, vient de promulguer en mai dernier ses nouvelles orientations pour les années à venir sous le leitmotiv "L' Enseignement Catholique du Finistère : une école ouverte à tous, qui OSE!" décliné en 6 axes forts :

"Une école qui OSE:

- Accueillir et accompagner chaque personne
- Innover et créer des propositions pédagogiques et éducatives pour tous
- Favoriser la participation, la coopération et la solidarité
- Faire alliance avec les familles et prendre soin des relations humaines
- Favoriser la rencontre avec Jésus-Christ
- Former des jeunes capables de relever les défis du monde contemporain".

En cette nouvelle année scolaire qui se prépare, notre établissement, fort de votre confiance et de l'accueil de 32 élèves supplémentaires en 6ème, continuera d'OSER et de relever tous ces grands et beaux défis!

Très belle rentrée à toutes et tous!

Le directeur, Christian Guizouarn

RENTRÉE SCOLAIRE

Chaque élève connaîtra sa classe d'appartenance et son emploi du temps le jour de la rentrée (et pas avant). Le 1er jour, il est recommandé de n'apporter que le strict nécessaire : trousse, feuilles de classeur, cahier de brouillon.

EN 6ÈME

Lundi 1er Septembre à 9:00

Au cours de la matinée, chaque classe découvrira le collège avec son professeur principal. Les parents pourront prendre un café au self et ceux qui le souhaitent pourront suivre la classe de leur enfant lors de la visite du collège.

EN 5ÈME, 4ÈME ET 3ÈME

Mardi 2 Septembre à 8:30

Appel des élèves par classe et par niveaux à 8:30 précises.

HORAIRES

lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 8h30 à 11h29* ou 11h55 ou 12h24 puis de 13h20 ou 13h45** à 16h40	
mercredi***	de 8h30 à 12h24	

* 11h29 : les élèves externes qui terminent à 11h29 selon leur emploi du temps habituel pourront sur autorisation des parents quitter l'établissement dès la fin des cours pour déjeuner à leur domicile.

** 13h20 parfois, pour certains cours selon les classes et les options.

*** Toutes les classes ont cours le mercredi matin.

COMMUNICATION

Les informations vous seront transmises principalement et prioritairement via la plateforme Pronote (messagerie, notifications).

Pour les nouveaux élèves, un code parents et un code élève vous seront transmis en tout début d'année.



JOURNAL OFFICIEL



18

SEPTEMBRE 2025

CHANGEMENTS DE CLASSE

La constitution des classes est un travail important, très complexe et délicat, effectué avec beaucoup de soin par les professeurs principaux début juillet : ils tiennent compte des options, des sections sportives, du niveau des élèves, du nombre de garçons et de filles, du nombre d'élèves par classe, des élèves dys ou avec A.E.S.H., ou encore des bénéficiant d'aménagements élèves pédagogiques... Ils veillent également à ce qu'aucun élève ne se retrouve isolé dans sa nouvelle classe. Vous avez été invités à exprimer vos demandes auprès du directeur ; nous avons pu, presque toujours, en tenir compte.

Sauf en 6ème , nous ne pouvons donc pas en plus tenir compte des copains ou des copines, ni de la commune d'origine. En conséquence, sauf oubli ou erreur de notre part, nous ne pourrons plus effectuer à la rentrée de changement de classe

PHOTOS

Tous les élèves seront photographiés individuellement le 08 septembre. Ceci nous permettra de disposer rapidement de photos pour les divers documents administratifs et de connaître plus vite nos élèves. Les photos de classes seront réalisées le même jour

Les familles qui le souhaiteront pourront faire l'achat des photos d'identité de leur enfant ainsi que de la photo de classe et de divers produits dérivés (mug, gourde, porte-clé, calendrier...) directement en ligne. Une circulaire en précisera les modalités pratiques.

FRAIS DE SCOLARITÉ

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le Collège Saint-Joseph est un établissement privé sous contrat d'association. En vertu de ce contrat, l'État et le Département assurent le paiement des frais de fonctionnement.

Il reste cependant à la charge des familles les frais liés aux investissements immobiliers (travaux d'entretien ou de rénovation et remboursement des emprunts). Ceux-ci sont couverts par la «Contribution des Familles».

Voici le montant de cette contribution pour 2025-2026 :

- 61,12 € par mois sur 9 mois pour le 1 er enfant.
- 111,12 € par mois sur 9 mois pour 2 enfants,
- gratuité pour le 3ème enfant.

Vous pouvez opter également pour une « contribution solidaire » (montant de votre choix) pour aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.

Pour le règlement de la contribution vous avez le choix entre trois formules :

• le prélèvement bancaire mensuel : la date de prélèvement est fixée au 05 de chaque mois et ce sur 9 mois (du 05 octobre au 05 juin). Nous souhaitons favoriser ce mode de paiement. Si vous optez pour le prélèvement, veuillez compléter l'autorisation ci-jointe,

accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (IBAN), uniquement en cas de 1ère demande. Veuillez faire parvenir ces documents à la comptabilité pour le 05 septembre. Mme BIELINSKI, comptable, est à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet. Si vous étiez déjà en prélèvement automatique l'an dernier, merci de bien vouloir contrôler que vous êtes bien à nouveau prélevés dès le 05/10/2025.

- par chèque : facture mensuelle à régler dès réception.
- par virement : prendre contact avec la comptabilité.

IMPORTANT: L'autorisation de prélèvement mensuel est reconduite tacitement à chaque rentrée scolaire et la facture est envoyée par mail, sauf si vous ne disposez pas d'une adresse mail.

L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES

La circulaire ci-jointe précise les modalités d'attribution d'une réduction de 10 à 30 % sur la contribution des familles en fonction de vos revenus. ATTENTION! Les demandes d'aide doivent parvenir au service comptabilité pour le 05 septembre 2025.

LES BOURSES NATIONALES

Nous vous ferons parvenir les documents d'information dès les premiers jours de la rentrée par le biais de vos enfants.

LIVRES / AGENDA

Tous les livres sont mis gratuitement à la disposition des élèves, seuls les cahiers d'exercices (Travaux Dirigés) et le carnet de correspondance vous sont facturés. Les livres restent propriété du collège et doivent être traités avec le plus grand soin. Ils seront notamment couverts dès réception. En cas de détérioration importante, une amende sera appliquée en fin d'année.

L'Agenda de l'élève est inclus dans le carnet de correspondance de l'élève et fourni par l'établissement. Il est donc inutile d'en acheter un.





MATÉRIEL ET / VÊTEMENTS



Il est fortement conseillé de marquer cartable, sac de sport et vêtements au nom de votre enfant, ceci permet d'éviter pertes et vols.

CONTRÔLE D'ACCÈS

Afin de renforcer la sécurité des élèves et du personnel, un contrôle d'accès est en cours d'installation afin de limiter l'accès à l'administration uniquement aux personnes autorisées. Ainsi, l'accès se fera par badge pour les personnels et par 1 interphone video pour tous les visiteurs, dont les parents.

Les élèves ne sont pas autorisés à entrer par l'administration, sauf raison valable qui nécessite de passer par la vie scolaire.



LE J.O. DE ST JO:

JOURNAL OFFICIEL



18

SEPTEMBRE 2025

E.P.S.

Les cours d';E.P.S. sont **obligatoires** comme toutes les matières enseignées au collège, y compris le cycle « natation » en 6ème / 5ème.

En cas d'inaptitude, l'élève doit en informer le professeur d'E.P.S. Si l'inaptitude dépasse 3 séances consécutives, un certificat médical doit être fourni.

En cas d'inaptitude partielle ou totale, l'élève doit être présent en cours d'E.P.S. Le médecin peu préciser ce que l'enfant est apte à réaliser selon son inaptitude.

Les professeurs d'E.P.S. souhaitent être informés dès le début de l'année scolaire des contreindications médicales concernant la pratique de certaines activités physiques (asthme, scoliose sévère...). Il ne s'agit pas de dispenser ces élèves mais d'adapter les situations à leurs difficultés. Nous demandons aux parents des élèves concernés de remettre au professeur d'E.P.S. les avis médicaux précisant les contre-indications.

Concernant la tenue de sport, il est demandé que les élèves se changent avant et après le cours. Une attention particulière doit être portée aux chaussures spécifiques à la pratique sportive.

La tenue de sport (survêtement, jogging, short de sport...) en dehors des cours d'EPS n'est pa

DEMI-PENSION

Le collège est équipé d'un système de carte de self ; celle-ci sera remise à chaque nouvel élève le jour de la rentrée.

Cette carte individuelle vous sera facturée 4 € pour 4 années. À chacun d'en prendre soin. En cas de perte ou de détérioration en cours d'année, une nouvelle carte vous sera facturée 5 €

- Le prix du repas est de 5,40 €.
- Le prix du repas occasionnel (pour les élèves externes) est de 6,50 €.
- Le prix du repas pour les élèves boursiers est de 2 € grâce à l'aide financière du Conseil Départemental.

Les repas pris au self vous seront facturés le 05 de chaque mois, d'octobre à juillet quel que soit le mode de paiement choisi pour la contribution.

ASSURANCES





Compte tenu des nombreuses activités (A.E.C.S. - Association Sportive – Sorties pédagogiques - Stages - Ateliers, etc...), l'établissement souscrit une assurance globale pour tous les élèves du collège auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Cette assurance couvrira votre enfant 24 h/24 et tous les jours de l'année, y compris pendant les vacances, en complément de votre propre assurance. Nous vous proposons de vous connecter sur l'Espace Parents accessible depuis le site de la Mutuelle Saint-Christophe www.saint-christopheassurances.fr afin de découvrir les garanties et de télécharger une attestation d'assurance.

CARNET DE CORRESPONDANCE, RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SUIVI ÉDUCATIF

Le jour de la rentrée, les élèves reçoivent un carnet de correspondance qui leur servira également d'agenda. Les parents sont invités à le lire attentivement en début d'année. Les différentes chartes et le règlement intérieur qui s'y trouvent sont particulièrement importants. Il est demandé aux parents et aux élèves de le signer dès la rentrée. Cette signature vaut adhésion à notre Projet Éducatif et aux valeurs de l'établissement et vaut engagement à coopérer avec l'équipe éducative à la réussite de votre enfant et acceptation du règlement intérieur (règles de vie commune et échelle des mesures et sanctions).

Le comportement des élèves sera évalué chaque trimestre sous la compétence « Agir en élève responsable » et le suivi éducatif de votre enfant (notification de mesures ou sanctions) sera assuré via la plateforme Pronote mais aussi via le carnet de correspondance.







PASTORALE

Les élèves volontaires de 6ème et de 5ème sont invités, si ce n'est déjà fait, à s'inscrire à un parcours de catéchèse qui se déroulera sur temps scolaire au collège 1 heure toutes les deux semaines.

Lenaïg LE GUILLOU, l'animatrice en Pastorale Scolaire, propose également un temps d'atelier pastoral à tous les élèves intéressés, sur temps de midi.

À tous les niveaux, des temps forts seront également organisés plusieurs fois par an (actions de solidarité, célébrations, rencontres, spectacles...) pour tous les élèves.



ABSENCES



Toutes les absences doivent être signalées au secrétariat le jour même avant 9h00, par téléphone. Lors de la reprise, l'élève doit présenter à Mme PÉRIOT, responsable de la vie scolaire, son carnet de correspondance, signé des parents et précisant le motif de l'absence.

Pour les absences prévues, toute autorisation est à demander à l'avance, par écrit :

- à Mme PÉRIOT pour les absences "ordinaires" (utiliser le carnet de correspondance).
- au directeur, sur papier libre, pour les absences à caractère exceptionnel.

Les élèves doivent respecter les horaires et être ponctuels. Si l'élève arrive en retard au collège, il doit faire viser son carnet de correspondance par Mme PÉRIOT avant d'entrer en cours.



JOURNAL OFFICIEL

SEPTEMBRE 2025

P.A.P. / P.A.I.

Un P.A.I. médical (projet d'accueil individualisé) ou un P.A.P. (pour troubles des apprentissages) reste d'actualité tout le temps du collège sauf élément(s) nouveau(x) conduisant à une modification du traitement ou des aménagements pédagogiques. Il est donc généralement rédigé ou revu par le médecin scolaire et le collège à l'entrée en 6ème pour 4 années. L'établissement contactera les familles concernées, prioritairement celles de 6ème, au cours des premières semaines d'école.

ASSOCIATION SPORTIVE

L'A.S. propose des activités sportives le midi et le mercredi après-midi. Une réguliers afin de financer déplacements compétitions).



DIRECTION

Monsieur Christian GUIZOUARN, est à la disposition des parents sur rendez-vous du lundi au vendredi. En cas d'absence, et selon l'urgence, s'adresser responsable de la vie scolaire Madame PÉRIOT ou au responsable de niveau. Le chef d'établissement est également joignable par mail à : college@saintjoseph-plabennec.org.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert tous les jours :

- de 08h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h30
- Le mercredi : de 08h00 à 12h45

Le secrétariat est fermé le mercredi aprèsmidi et le samedi.

ÉTUDE DU SOIR / AIDE AUX DEVOIRS

Nous proposons une étude surveillée de 17h00 à 18h00 pour les élèves de 4ème / 3ème. Cette étude est gratuite et fonctionnera les lundi, mardi et jeudi à compter du lundi 15 septembre.







Des professeurs encadreront une aide aux devoirs aux mêmes jours et heures. Cette aide s'adressera prioritairement aux élèves de 6ème et de 5ème qui en ont le plus besoin et démarrera le lundi 15 septembre également. Une fiche d'inscription sera remise à chacun le jour de la rentrée.

ASSOCIATION DF **PARENTS** D'ÉLÈVES (A.P.E.L)

Une circulaire d'information vous sera transmise avec les documents de rentrée, par le biais de votre enfant.





IOURNÉE D'INTÉGRATION 6ÈME

vendredi 5 septembre

PHOTOS DE CLASSE

lundi 8 septembre

DÉBUT DE L'ÉTUDE DU SOIR ET DE L'AIDE AUX DEVOIRS

lundi 15 septembre

RÉUNION DE PARENTS 6ÈME

mardi 16 septembre à 18h30

RÉUNION DE PARENTS 5ÈME

lundi 22 septembre à 18h30



Finistère